



## **gros probleme dso capital**

Par **benjeouf**, le **10/01/2020** à **10:27**

Bonjour,

il y a 1 an, la société DSO capital m'a contacté apres avoir repris mon dossier de surendettement pour une dette de ge money bank. j'ai malheureusement payé les echeances jusque la (je viens de lire sur le forum que c'etait une officine et que je n'aurais jamais du payer). le probleme que j'ai, est qu'ils m'envoient des messages pour regler un impayé avec un numero 01.80.49.53.94 que je rappelle, mais qui n'a aucune connection. on ne peut pas non plus repondre par texto a leurs messages.

y a t'il une solution pour ça, ou peuvent ils bloquer mon dossier de surendettement qui doit se finir en 2022 ?

Par **benjeouf**, le **10/01/2020** à **10:30**

j'ai oublié de preciser que chaque sms que je reçois est agressif et intimidant

Par **youris**, le **10/01/2020** à **13:45**

bonjour,

en payant la société de recouvrement, vous avez reconnu votre dette et remis à zéro le délai de prescription.

il faut savoir qu'une société de recouvrement n' a aucun pouvoir à part celui de vous harceler.

seul un huissier de justice, en possession d'un titre exécutoire, dispose de pouvoir comme les saisies pour obtenir le paiement d'une dette.

dans votre cas, vous ne reconnaissez rien, vous ne payez plus rien et si la société insiste, vous leur indiquez votre intention de déposer une plainte pour harcèlement.

tant que vous exécutez ce que prévoit votre plan de surendettement, vous ne risquez rien.

salutations

Par **P.M.**, le **10/01/2020** à **14:21**

Bonjour,

Il est quand même possible qu'il y ait eu une cession de crance auprès de la société en question qui donc maintenant se substitue au créancier d'origine...

Il faudrait que vous précisiez si les échéances que vous leur avez payées viennent en plus de celle du plan de surendettement...

Avant d'envisager de déposer plainte, il faudrait que vous puissiez prouver la réception d'appels téléphoniques...

Une recherche sur internet vous permettra de voir que la société a changé de nom au 01/01/2020...

Par **Missymja**, le **07/05/2021** à **14:11**

Bonjour,

Effectivement DSO capital me harcèle aussi pour une formation par correspondance que j'ai résilier en 2014 ... 7 ans après ils recommencer à nouveau le harcèlement... j'ai donc contacté ma protection juridique qui me confirme le délai de prescription à 2 ans ... vu que je n'est pas répondu à leurs demande à part me harceler le temps qu'ils veulent ils peuvent rien faire et au bout de 10 ans encore pire puisque sa ne peux pas excéder 10 ans ... pour ma part il me reste 3 ans à tenir mais ils auront lâché l'affaire avant . Courage

Par **miyako**, le **08/05/2021** à **14:01**

Bonjour,

Ces stes de recouvrement n'ont aucun pouvoir et souvent aucun titre exécutoire que des menaces gratuites.Même si par mégarde vous avez payez une somme pour avoir la paix ,vous pouvez toujours réagir contre eux .Prenez contacte avec une association de consommateurs,ils les connaissent bien et savent leur faire les courriers nécessaires .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **08/05/2021** à **18:04**

Bonjour,

Il ne faut pas croire tout ce qui peut être écrit et je rappelle les dispositions de l'[art. 2249 du code civil](#) :

[quote]

Le paiement effectué pour éteindre une dette ne peut être répété au seul motif que le délai de prescription était expiré.

[/quote]

Par **breizhane**, le **12/10/2022** à **17:55**

Je viens aussi de recevoir une lettre où il me réclame 1918 euros et 12 cts , dette que je ne sais d'où qu'elle sort

Bref , j'ai vérifié le truc sur internet , cette société de recouvrement n'existe plus depuis le 24 janvier 2020 donc grosse arnaque

<https://www.societe.com/societe/dso-capital-821693918.html>